

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 741

27 mars 2008

SOMMAIRE

Académie de Beauté S.à r.l.	35531	Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l.	35531
Berlin & Co Investment S.à r.l.	35562	Kinola S.A.	35567
Blitzekler S.A.	35522	Kochance & Co SA	35522
Camargue Development S.A.	35568	LaSalle UK Ventures Property 9	35533
CAST-Partners S.à r.l.	35567	Magnat Holding S.A.	35552
CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest S.à r.l.	35530	Mansford Europe Investments S.à r.l.	35536
Dolphin Investment S.A.H.	35539	Maurits Holding II SA	35553
Dolphin Investments S.A.	35539	OMV Paris Luxco I	35534
Eaton Holding II S.à r.l.	35526	Parkridge France Mixed Use S.à r.l.	35532
Euro-Power S.à r.l.	35558	Parkridge France Retail Mall S.à r.l.	35532
EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l.	35559	Propin Holding S.A.	35568
EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l.	35563	PT European Real Estate Luxco I	35534
Gurmit S.A.	35568	SannMatt S.à r.l.	35558
House Hold and Body Care Products Company S.A.	35558	Sauter Regulation	35567
Iceland Global Water 2 Partners	35540	Sauter Regulation	35567
Iceland Global Water S.A.	35540	Sidetex Holding	35525
Kemm S.A.	35525	SmartCap Funds I	35530
K-Erlen	35531	Smartcap Funds II	35522
K-Erlen Holding	35532	Zaffiro S.A.	35555
		Zaffiro S.A., société de gestion de patrimoine familial	35555

Smartcap Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.159.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2008

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises et des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Vincent Martet, Président, (résidant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg)
Sandrine Mahieu-Dubois, (résidant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg)
Jean-Michel Willemaers, (résidant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg)

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE SA, (ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Investment Fund Services

M.-C. Mahy-Dubourg

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008031256/7/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Kochance & Co SA, Société Anonyme,
(anc. Blitzekler S.A.).**

Enseigne commerciale: Saga SA.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 124.522.

—
L'an deux mille huit, le cinq février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BLITZEKLER SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 124.522, constituée suivant acte du notaire Jean Seckler de Junglinster du 10 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 715 du 26 avril 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Chantal Simon, manager juridique, demeurant à Thionville (France), qui désigne comme secrétaire Muriel Lehmann, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Christian Oberholtz, dirigeant de société, demeurant à Marienthal-Haguenau (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale
2. Modification de l'objet social
3. Refonte complète des statuts
4. Démission des administrateurs et décharge
5. Démission du commissaire aux comptes et décharge
6. Nomination d'un administrateur unique
7. Nomination d'un commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée modifie la dénomination de la Société en KOCHANCE & CO SA. Elle exercera son activité commerciale sous l'enseigne SAGA SA.

Deuxième résolution

L'Assemblée modifie l'objet social de la Société en:

- Négocier de biens d'équipement industriels, import-export
- Conception, réalisation, fabrication, commercialisation d'objets et de présentoirs publicitaires.

Troisième résolution

La Société n'ayant plus qu'un actionnaire, l'Assemblée procède à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: KOCHANCE & CO SA.

Elle exercera son activité commerciale sous l'enseigne SAGA SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

- le négoce de biens d'équipement industriels, import-export
- la conception, réalisation, fabrication, commercialisation d'objets et de présentoirs publicitaires.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000,-) euros, représenté par trois cent dix (310) actions de cent (100,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés. La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Quatrième résolution

Elle accepte les démissions de Murtaza Yildirim, soudeur, né à Ortakoy (Turquie), le 1^{er} mai 1970, demeurant à F-57320 Bouzonville, 16, rue Saint Paul et Abdurrahman Yildirim, soudeur, né à Ortakoy (Turquie), le 4 juillet 1980, demeurant à F-57320 Bouzonville, 41, rue Saint Paul, de leurs fonctions d'administrateurs et Bilal Yildirim, soudeur contrôleur, né à Ortakoy (Turquie), le 20 août 1972, demeurant à F-57320 Bouzonville, 6, rue Saint Hubert, de ses fonctions d'administrateur respectivement administrateur-délégué. Elle leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateur unique:

Christian Oberholtz, époux de Corinne Kunzmann, dirigeant de société, né à Brumath/Bas Rhin (France), le 16 avril 1965, demeurant à F-67500 Marienthal-Haguenau, 9, rue du Mulhbach.

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Sixième résolution

Elle accepte la démission de Jean Greff, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale de ses fonctions de commissaire aux comptes. Elle lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Septième résolution

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes:

Alain Houd, dirigeant d'entreprise, né à Oran (Algérie), le 6 février 1963, demeurant à F-67200 Strasbourg, 24, rue des Carolingiens.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Simon, M. Lehmann, C. Oberholtz, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2008. Relation: EAC/2008/2067. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 février 2008.

F. Molitor.

Référence de publication: 2008030391/223/138.

(080031419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Kemm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 13, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 63.590.

Der Geschäftsführer bittet folgende Akte zu verfassen:

Die Verlegung des Gesellschaftssitzes ab dem 1. Januar 2008

Ursprünglicher Gesellschaftssitz: 74, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig

Der Gesellschaftssitz wird verlegt ab dem 1. Januar 2008

Neuer Gesellschaftssitz: KEMM S.A., 13, route d'Echternach, L-6617 Wasserbillig

Wasserbillig, den 21. Dezember 2007.

W. G. von Spens Baron von Einem.

Référence de publication: 2008030794/4377/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07814. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Sidetex Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 27.597.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Stanislas De Groote, directeur de société, demeurant à B-9070 Destelbergen, Horlingstraat 30, en vertu d'une procuration donnée à Destelbergen, le 20 décembre 2007 et qui restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, une société anonyme constituée originairement sous la dénomination de SIDETEX, en date du 22 février 1988, au capital social actuel de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 141 du 27 mai 1988;

- que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 8 mai 1990, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 425 du 20 novembre 1990 et en date du 30 décembre 1999, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle de SIDETEX HOLDING, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 244 du 31 mars 2000;

- que cette société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B No 27.597;

- que la totalité des quinze mille (15.000) actions de la société anonyme SIDETEX HOLDING ont été réunies entre les mains du mandant, Monsieur Stanislas De Groote, prénommé;

- que le mandant, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme SIDETEX HOLDING et, dès lors, reprendre à son compte tous les actifs, passifs et engagements, même inconnus à l'heure actuelle, de la société dissoute;

- que, partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société;

- que le mandant déclare en outre que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté les actions au porteur représentatives de l'intégralité du capital social de la société au notaire, qui les a immédiatement annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société dissoute.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Dal Zotto, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 11 janvier 2008, Relation: EAC/ 2008/ 460. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 janvier 2008.

G. d'Huart.

Le notaire déclare que la société SIDETEX HOLDING est inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 27.597.

Référence de publication: 2008030914/207/45.

(080032386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Eaton Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 429.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.077.

In the year two thousand and six, on the seventh day of August, at 5 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of EATON HOLDING II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 23, avenue Monterey L- 2086 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted on 13 May 2004, registered under the number 101.077 with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, published in Memorial C under number 775 of 28 July 2004, the articles of association of which have been amended by a notarial deed of the undersigned notary on 7 June 2004, published in Memorial C under number 883 of 1st September 2004, amended a notarial deed of the undersigned notary, on 18 November 2004, published in the Memorial C under number 728 of 22 July 2005, modified by a notarial deed of the undersigned notary, on 11 November 2005, published in the Memorial C under number 543 of 15 March 2006, modified by a notarial deed of the undersigned notary on 9 January 2006, published in the Memorial C under number 1339 of 11 July 2006, modified by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger in replacement of Maître Henri Hellinckx on 11 April 2006, not yet published, and for the last time modified by a notarial deed of the undersigned notary on 31 May 2006, not yet published.

The meeting is presided by Mr Emmanuel Natale, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 4,163 (four thousand one hundred sixty-three) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 13,600.- (thirteen thousand six hundred euro) so as to raise it from EUR 416,300.- (four hundred sixteen thousand three hundred euro) to EUR 429,900 (four hundred twenty-nine thousand nine hundred euro) by the creation and the issuance of 136 (one hundred thirty-six) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 54,209.- (fifty-four thousand two hundred nine euro);

2. Subscription, intervention of the subscriber and issuance of 136 (one hundred thirty-six) new shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, by a contribution in kind by EATON L.P. consisting in a 0.9999% partnership interest in the share capital of EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 13,600.- (thirteen thousand six hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 416,300.- (four hundred sixteen thousand three hundred euro) to EUR 429,900.- (four hundred twenty-nine thousand nine hundred euro) by the creation and the issuance of 136 (one

hundred thirty-six) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 54,209.- (fifty-four thousand two hundred nine euro).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of EUR 13,600.- (thirteen thousand six hundred euro) EATON L.P., by a contribution in kind consisting in a 0.9999% partnership interest in the capital of EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V., a company organized under the laws of Mexico, having its registered office at Monterrey, Nuevo Leon, Federal District, Mexico, and its business address at Circuito Mexico 200, Parque Industrial Tres Naciones, C.P. 78395 San Luis Potosi, SL, Mexico.

Intervention - Subscription - Payment

EATON L.P. through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 13,600.- (thirteen thousand six hundred euro) subject to a share premium globally amounting to EUR 54,209.- (fifty-four thousand two hundred nine euro) by subscribing to 136 (one hundred thirty-six) new shares of the Company and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting in a 0.9999% partnership interest in the capital of EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V., a company organized under the laws of Mexico, having its registered office at Monterrey, Nuevo Leon, Federal District, Mexico and its business address at Circuito Mexico 200, Parque Industrial Tres Naciones, C.P. 78395 San Luis Potosi, SL, Mexico, such contributed partnership interest representing 0.9999% of the issued capital of the said company.

Evaluation

The value of this contribution in kind is of EUR 67,809.- (sixty-seven thousand eight hundred nine euro).

Such contribution has been valued by the directors of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

EATON L.P., sole shareholder and contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- EATON L.P. is the sole registered owner of the issued partnership interests (the «Partnership interests») of EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V.,
- the Partnership interests are in registered form and are fully paid up;
- None of the Partnership interests is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge on the Partnership interests and none of the Partnership interests is subject to any attachment;
- the Partnership interests are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Partnership interests are not the object of a dispute or claim;
- the Partnership interests are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V. is duly created and validly existing under the laws of Mexico,
- EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the said company at the date hereof, which could lead to such court proceedings.

Directors' intervention

Thereupon intervened:

Carlo Schlessler, David Otto and Robert Parmenter, acting as members of the board of directors of the Company, represented here by Emmanuel Natale prenamed, by virtue of a proxy which will remain annexed hereafter and acting in its capacity of directors of the Company.

Acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as directors of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Partnership interests, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolution and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 429,900.- (four hundred twenty-nine thousand nine hundred euro) represented by 4,299 (four thousand two hundred ninety-nine) shares of EUR 100.- (one hundred euro) each, fully paid-up.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française qui précède:

L'an deux mille six, le sept août à 17.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EATON HOLDING II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 13 mai 2004, et enregistrée sous le numéro 101.077 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B, publiée au Mémorial C numéro 775 du 28 juillet 2004, les statuts ont été ensuite modifiés par acte du notaire susvisé le 7 juin 2004, publiés au Mémorial C numéro 883 du 1^{er} septembre 2004, puis modifiés par acte du notaire susvisé le 18 novembre 2004, publiés au Mémorial C numéro 728 du 22 juillet 2005, puis modifiés par acte du notaire susvisé le 11 novembre 2005, publiés au Mémorial C numéro 543 du 15 mars 2006, puis modifiés par acte du notaire susvisé le 9 janvier 2006, publiés au Mémorial C numéro 1339 du 11 juillet 2006, modifiés le 11 avril 2006 par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger en remplacement de Maître Henri Hellinckx qui n'a pas encore été publié, et modifiés pour la dernière fois le 31 mai 2006 par un acte notarié du notaire susvisé, qui n'a pas encore été publié.

L'assemblée est présidée par Emmanuel Natale, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés par une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.163 (quatre mille cent soixante-trois) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 13.600,- (treize mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 416.300,- (quatre cent seize mille trois cent euros) par la création et l'émission de 136 (cent trente-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à un montant de EUR 54.209,- (cinquante-quatre mille deux cent neuf euros);

2. Souscription, intervention du souscripteur et émission de 136 (cent trente-six) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par un apport en nature consistant en un intérêt de 0.9999% dans le capital social de EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V.;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 13.600,- (treize mille six cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 416.300,- (quatre cent seize mille trois cent euros) à EUR 429.900,- (quatre cent vingt-neuf mille neuf cents euros) par la création et l'émission de 136 (cent trente-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à un montant de EUR 54.209,- (cinquante-quatre mille deux cent neuf euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 13.600,- (treize mille six cents euros) EATON L.P., par un apport en nature consistant en 0,9999% d'intérêt dans le capital social de EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V., une société organisée sous les lois du Mexique, ayant son siège social à Monterrey, Nuevo Leon, District

Fédéral, Mexique et son siège effectif à Cicuito Mexico 200, Parque Industrial Tres Naciones, C.P. 78395 San Luis Potosi, SL, Mexico.

Intervention - Souscription - Paiement

EATON L.P., représentée par son mandant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de EUR 13.600,- (treize mille six cents euros), moyennant la souscription de 136 (cent trente-six) nouvelles parts sociales de la Société et paiement par apport en nature consistant en un intérêt de 0,9999% dans le capital social de EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V., une société organisée sous les lois du Mexique, ayant son siège social à Monterrey, Nuevo Leon, District Fédéral, Mexique et son siège effectif à Cicuito Mexico 200, Parque Industrial Tres Naciones, C.P. 78395 San Luis Potosi, SL, Mexico.

Evaluation

La valeur de cet apport en nature est évaluée à EUR 67.809,- (soixante-sept mille huit cent neuf euros).

Cet apport a été évalué par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

EATON L.P., associé unique et apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- EATON L.P., est le seul propriétaire des parts sociales émises de EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V. (ci-après appelées les «Parts Sociales»);
- Les Parts Sociales sont nominatives et entièrement libérées;
- Les Parts Sociales ne sont grevées d'aucun droit de gage ou droit d'usufruit, il n'existe aucun droit à acquérir un gage sur les Actions et les Actions ne sont aucunement disposées à une telle saisie;
- Les Parts Sociales sont libres de toutes charge, option, privilège, gage, hypothèque ou de tout autre droit de tiers;
- Les Parts Sociales ne font pas l'objet de contestation ou d'action en justice;
- Les Parts Sociales sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V. est dûment constituée et existe valablement selon les lois du Mexique; et
- EATON TRUCK COMPONENTS S. de R.L. de C.V. n'est pas impliquée dans une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et, il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'apporteur à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Carlo Schlessner, David Otto et Robert Parmenter, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Emmanuel Natale, susnommé, en vertu d'une procuration qui restera annexée à la présente et agissant en sa capacité de mandataire de la Société.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés comme gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été pleinement effectué, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 429.900,- (quatre cent vingt-neuf mille neuf cents euros) représenté par 4.299 (quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales d'une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. Natale, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 98, case 1. — Reçu 678,09 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008030956/211/219.

(080031998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

SmartCap Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.626.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2008

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises et des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Antoine Calvisi, Président, (résidant professionnellement au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)

Sandrine Mahieu-Dubois, (résidant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg)

Vincent Martet, (résidant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg)

Nico Thill, (résidant professionnellement au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE SA, (ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Investment Fund Services

M.-C. Mahy-Dubourg

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008031257/7/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 496.875,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.417.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 décembre 2007 que

Monsieur Lex François a transféré ses 605 parts sociales de classe A1 et ses 535 parts sociales de classe B1 qu'il détenait dans la Société à

- MIROIR HOLDINGS S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 98.296.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008 .

CB RICHARD ELLIS INVESTORS DR CO-INVEST S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008031259/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Académie de Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Académie de Beauté S.à r.l.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 105.686.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2007

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Céline Lisman née le 9 décembre 1981 à Libramont (Belgique), demeurant au 26A, rue Herbofin à B-6800 Libramont comme gérante technique.

Signatures.

Référence de publication: 2008031149/6690/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08629. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.570.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.149.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 21 décembre 2007 entre KIMBERLY-CLARK INC et KIMBERLY-CLARK CANADA INTERNATIONAL HOLDINGS INC., il résulte que:

KIMBERLY-CLARK CANADA INTERNATIONAL HOLDINGS INC. domiciliée 50 Burnhamthorpe Road West, Suite 1402 à Mississauga, Canada, détient 119.164 parts sociales.

KIMBERLY-CLARK INC., domiciliée 90 Burnhamthorpe Road West, Mississauga, au Canada, ne détient plus aucune part de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG S.à.r.l.

F. Welman

Gérant

Référence de publication: 2008031153/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

K-Erlen, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 25.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.368.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 28 janvier 2008, que Monsieur Laurenti Giorgio Levi a transféré des 25.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à

K-ERLEN HOLDING, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.367.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

K-ERLEN

Signature

Référence de publication: 2008031260/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

K-Erlen Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 25.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 135.367.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 janvier 2008, que Monsieur Laurenti Giorgio Levi a transféré 17.750 des parts sociales qu'il détenait dans la Société comme suit:

- 12.750 parts sociales à Monsieur Gunter Sachs, né le 14 novembre 1932 à Mainberg, Allemagne, ayant comme adresse Tregunter Road 23, SW109LS, Londres, Royaume-Uni
- 5.000 parts sociales à Monsieur Javad Marandi, né le 12 février 1968 à Teheran, Iran, ayant comme adresse Hans Place 31-32, SW1XOJY, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

K-ERLEN HOLDING

Signature

Référence de publication: 2008031261/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Parkridge France Retail Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.313.

Il résulte d'un contrat de vente daté du 8 janvier 2008 conclu entre PARKRIDGE WESTERN EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 127.305, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et Monsieur Hugues Farjon, résidant 20, rue Chuffart, 59700 Marcq en Bareul, France que 3.125 parts sociales ordinaires de la Société ont été vendues à Monsieur Hugues Farjon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031262/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Parkridge France Mixed Use S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.299.

Il résulte d'un contrat de vente daté du 8 janvier 2008 conclu entre PARKRIDGE WESTERN EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.305, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et Monsieur Hugues Farjon, résidant 20, rue Chuffart, 59700 Marcq en Bareul, France que 3.125 parts sociales ordinaires de la Société ont été vendues à Monsieur Hugues Farjon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031263/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

LaSalle UK Ventures Property 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.872.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of February.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LaSalle UK VENTURES, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 116.220, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 13 February 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of LaSalle UK VENTURES PROPERTY 9 (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131872, incorporated pursuant to a notarial deed on August 29, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2386 on October 23, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 8, 2008, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and ninety-nine thousand five hundred and eighty pound sterling (GBP 199,580.-), so as to raise it from its current amount of nine thousand six hundred pound sterling (GBP 9,600.-) up to two hundred nine thousand one hundred and eighty pound sterling (GBP 209,180.-) through the issue of nine thousand nine hundred and seventy-nine (9,979) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The new shares are to be subscribed by LaSalle UK VENTURES, prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of two hundred and twenty thousand five hundred pound sterling (GBP 220,500.-).

The total contribution of two hundred and twenty thousand five hundred pound sterling (GBP 220,500.-), will be allocated as follows: (i) one hundred and ninety-nine thousand five hundred and eighty pound sterling (GBP 199,580.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) twenty thousand nine hundred and twenty pound sterling (GBP 20,920.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at two hundred and nine thousand one hundred and eighty pound sterling (GBP 209,180.-) represented by ten thousand four hundred and fifty-nine (10,459) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle UK VENTURES, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 février 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de LaSalle UK VENTURES PROPERTY 9 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.872, constituée selon un acte notarié en date du 29 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2386 du 23 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussignée en date du 8 février 2008, non encore publié.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt livres sterling (199.580,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de neuf mille six cents livres sterling (9.600,- GBP) jusqu'à deux cent neuf mille cent quatre-vingts livres sterling (209.180,- GBP) par l'émission de neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf (9.979) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle UK VENTURES, prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de deux cent vingt mille cinq cents livres sterling (220.500,- GBP).

L'apport de deux cent vingt mille cinq cents livres sterling (220.500,- GBP) sera alloué au capital social pour le montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt livres sterling (199.580,- GBP), et vingt mille neuf cent vingt livres sterling (20.920,- GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de deux cent neuf mille cent quatre-vingts livres sterling (209.180,- GBP) représentée par dix mille quatre cent cinquante-neuf (10.459) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 février 2008, Relation: EAC/2008/2621. — Reçu 1.462,45 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008032768/239/102.

(080034342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**PT European Real Estate Luxco I, Société à responsabilité limitée,
(anc. OMV Paris Luxco I).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.637.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OMV PARIS LUXCO I, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.637 (the Company). The Company has been incorporated on 28 November 2007 pursuant to a deed of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 171 of 22 January 2008.

There appeared:

TRIESTE PORTFOLIO HOLDINGS LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4430807 (the Sole Shareholder), hereby represented by Sophie Arvieux, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 11th, 2008.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Change of the Company's name into PT EUROPEAN REAL ESTATE LUXCO I.
 2. Amendment of Article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).
 3. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into PT EUROPEAN REAL ESTATE LUXCO I.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and hereby amends Article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There exists hereby a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of PT EUROPEAN REAL ESTATE LUXCO I (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OMV PARIS LUXCO I, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.637 (la Société). La Société a été constituée le 28 novembre 2007 par acte de M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 171 du 22 janvier 2007.

A comparu:

TRIESTE PORTFOLIO HOLDINGS LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 4430807 (l'Associé Unique), ici représentée par Sophie Arvieux, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 1. Modification de la dénomination sociale de la Société en PT EUROPEAN REAL ESTATE LUXCO I.
 2. Modification de l'Article 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts).
 3. Divers.
- III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en PT EUROPEAN REAL ESTATE LUXCO I.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 1^{er} des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe par les présentes une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination PT EUROPEAN REAL ESTATE LUXCO I (La Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: S. Arvieux, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, LAC/2008/7283. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032743/5770/92.

(080034444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Mansford Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.075,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.465.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

MANSFORD EUROPE FUND 1 S.à r.l. (formerly MANSFORD GERMANY FUND 1 S.à r.l.), a private limited liability having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.437, (the «Sole Shareholder»), here represented by Mrs. Corinne Petit, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 December 2007.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole shareholder of MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.465, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg on 31 October 2005 and whose articles of incorporation (the «Articles») have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 326 dated 14 February 2006, page 15619.

Then the Sole Shareholder requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by eighty thousand six hundred Euro (EUR 80,600.-), so as to bring it from its current amount of fifty-five thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 55,475.-) to one hundred thirty-six thousand seventy-five Euro (136,075.-), by creating and issuing three thousand two hundred twenty-four (3,224) new shares, with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (the «New Shares») with a share premium of hundred Euro (EUR 100.-) per New Share to be allocated to the premium reserve account of the Company, such share capital increase being paid up as well as the share premium by contribution in kind consisting of the receivables against the Company held by the Sole Shareholder pursuant to the following shareholder loans (the «Loans»):

- thirty-three thousand three hundred seventy Euro (EUR 33,370.-) as one per cent (1%) of the shareholder loan dated 25 April 2007 and amended on 25 June 2007 having a global amount of three million three hundred thirty-seven thousand three hundred fifty Euro (EUR 3,337,350.-);

- two hundred fifty-four thousand four hundred thirty Euro (EUR 254,430.-) as one per cent (1%) of the four shareholder loans dated 25 June 2007 having a global overall amount of twenty-five million four hundred forty-two thousand seven hundred eighty Euro (EUR 25,442,780.-); and

- one hundred fifteen thousand two hundred fifty Euro (EUR 115,250.-) as one per cent (1%) of the shareholder loan dated 25 July 2007 having a global amount of eleven million five hundred twenty-five thousand Euro (EUR 11,525,000.-).

Subscription and payment

The Sole Shareholder decides the subscriptions for such New Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, represented, as stated here above, by Corinne Petit, who, after having stated that its principals have full knowledge of the Articles of the Company, declares to subscribe in the name of its principal to the ownership of the new Shares.

It appears from the valuation report prepared by the management and presented to the notary (which will remain annexed to it) that the management of the Company has evaluated the contribution of the Loans at four hundred three thousand fifty Euro (EUR 403,050.-) (the «Contribution») consisting of the receivables that the Sole Shareholder has against the Company in connection with the Loans.

The valuation of the Contribution is at least equal to the value of the New Shares and share premium issued in consideration.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to consequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company regarding its corporate capital so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

« **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred thirty-six thousand seventy-five Euro (136,075.-) represented by five thousand four hundred forty-three (5,443) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand eight hundred euro (EUR 5,800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MANSFORD EUROPE FUND I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.437, (l'«Associé Unique»), ici représenté par Mme Corinne Petit, employée, résidant à Luxembourg, par voie de procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Le comparant, ainsi représenté, déclare être l'Associé Unique de MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.465, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-duché de

Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch, Grand-duché de Luxembourg, le 31 octobre 2005 dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 février 2006, numéro 326, page 15619.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de EUR 80.600,- (quatre-vingt mille six cents euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 55.475,- (cinquante-cinq mille quatre cent soixante-quinze euros) à EUR 136.075,- (cent trente-six mille soixante-quinze euros), par la création et l'émission de 3.224 (trois mille deux cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) (les «Nouvelles Parts») plus une prime d'émission d'un montant de EUR 100,- (cent euros) par nouvelle part qui sera ajoutée au compte de la Société relatif aux primes, une telle augmentation de capital étant payée tout comme la prime par apport en nature consistant en une partie de la créance de la Société détenue par l'Associé Unique selon les dispositions des prêts d'actionnaire suivants (les «Prêts»):

- EUR 33.370,- (trente-trois mille trois cent soixante-dix euros) pour 1 % (un pour cent) du prêt d'actionnaire daté du 25 avril 2007 et amendé le 25 juin 2007, ayant un montant global de EUR 3.337.350,- (trois millions trois cent trente-sept mille trois cent cinquante euros);

- EUR 254.430,- (deux cent cinquante-quatre mille quatre cent trente euros) pour 1 % (un pour cent) des quatre prêts d'actionnaire datés du 25 juin 2007, ayant un montant global total de EUR 25.442.780,- (vingt-cinq millions quatre cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt euros); et

- EUR 115.250,- (cent quinze mille deux cent cinquante euros) pour 1 % (un pour cent) du prêt d'actionnaire daté du 25 juillet 2007, ayant un montant global de EUR 11.525.000,- (onze millions cinq cent vingt-cinq mille euros);

Souscription et Paiement

L'Associé Unique décide la souscription de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune, ici représenté, ainsi que susmentionné, par Corinne Petit, qui, après avoir exposé que l'actionnaire a eu une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire en son nom à la propriété des Nouvelles Parts.

Il ressort du rapport d'expertise préparé par les gérants et présentée au notaire (qui demeurera ici en annexe) que les gérants de la Société ont évalué la contribution à EUR 403.050 (quatre cent trois mille cinquante euros) (la «Contribution») constituée de la créance que l'Associé Unique a contre la société en relation avec les Prêts.

L'évaluation de la contrepartie est au moins égale à la valeur des Nouvelles Parts et de la prime émise en contrepartie.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts concernant le capital social, afin de refléter la résolution prise ci-dessus, lequel article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 136.075,- (cent trente-six mille soixante-quinze euros) représenté par 5.443 (cinq mille quatre cent quarante-trois) parts sociales enregistrées ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, LAC/2007/43969. — Reçu 4.030,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032811/5770/130.

(080034217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Dolphin Investments S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Dolphin Investment S.A.H.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.841.

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme (DOLPHIN INVESTMENT S.A.H.) avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.841, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 209 du 26 février 2003,

ayant un capital social fixé à trente et un mille trois cent dix euros (31.310,- EUR), représenté par cent une (101) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Klaus Krumnau, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ayelèn Chiavenato, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jutta Mertes, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
- 2) Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.
- 3) Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4) Changement de la dénomination sociale en DOLPHIN INVESTMENTS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon;
- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3);
- de changer la dénomination sociale en DOLPHIN INVESTMENTS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale de DOLPHIN INVESTMENTS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer:

- les mots «et pour la première fois en 2004» de la première phrase de l'article 13, et
- le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Krumnau, A. Chiavenato, J. Mertes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2007, Relation GRE/2007/5938. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032809/231/84.

(080034112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Iceland Global Water 2 Partners, Société en Commandite par Actions,
(anc. Iceland Global Water S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.024.

In the year two thousand and eight on the fourteenth day of January.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of ICELAND GLOBAL WATER S.A., a public limited liability company, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 129.024 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 13 June 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 1607 of 31 July 2007.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, of 2 October 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 2552 of 9 November 2007.

The Meeting is chaired by Mr Christian Dostert, private employee, residing professionally in Junglinster (the Chairman). The Chairman appoints as secretary Mr Marc Prospert, private employee, residing professionally in Junglinster (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer Ms Françoise Hübsch, private employee, residing professionally in Junglinster (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is the following:

(1) Waiver as far as necessary of the convening notices;

(2) Conversion of the 3,100 shares of the Company having a par value of EUR 10.- each into 20,000 class A shares of the Company (the Class A Shares) having a par value EUR 1.55 each;

(3) Re-allotment of the Class A Shares as a result of the conversion of the shares of the Company specified under item (2) above;

(4) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 124,000.- in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 31,000.- to an amount of EUR 155,000.- by way of issue of 80,000 new class B shares of the Company (the Class B Shares) having a par value of EUR 1.55 each;

(5) Change of the Company's legal form from a public limited liability company (société anonyme) into a partnership limited by shares (société en commandite par actions), and subsequent amendment and complete restatement of the Articles in order to reflect the change of legal form of the Company;

(6) Acknowledgement of the resignation of the directors of the Company; and

(7) Appointment of the members of the Supervisory Board.

III. These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly represented, unanimously takes following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholder of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the 3,100 shares of the Company having a par value of EUR 10.- each into 20,000 Class A Shares having a par value EUR 1.55 each

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to redistribute all the Class A Shares to the shareholder listed in the attached shareholders list.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase, and it hereby increases, the share capital of the Company by an amount of EUR 124,000.- in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 31,000.- to an amount of EUR 155,000.- by way of issue of 80,000 new Class B Shares having a par value of EUR 1.55 each.

Subscription - Payment

1. Sverrir Hermann Palmarrsson, an individual, residing at Sandhold 24, 355 Olafsvik, Iceland, ID KT 040272-3649, being hereby represented by Ms Françoise Hübsch, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Gudjon Engilbertsson, an individual, residing at Skildingavegi 10-12, 900 Vestmannaeyjum, Iceland, ID KT 010863-2879, being hereby represented by Ms Françoise Hübsch, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

3. SEXTANT CAPITAL MANAGEMENT INC., a company incorporated and organised under the laws of Ontario, Canada, with registered office at Royal Bank Plaza, South Tower, Suite 3205, 200 Bay Street, P.O. Box 181, Toronto, ON M5J 2J4, Canada

being hereby represented by Ms Françoise Hübsch, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

4. KHT GmbH, a private limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, with registered seat in Zurich and registered with the Handelsregister des Kantons Zurich under number CH-020.4.019.008.2,

being hereby represented by Ms Françoise Hübsch, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

Contribution in cash allocated to the share capital account and to the share premium of the Company:

Name of the shareholder	Number of shares subscribed	Payment USD
SEXTANT CAPITAL MANAGEMENT INC	20,300	5,000,000.-
Total	20,300	5,000,000.-

The above contribution in cash, in the aggregate amount of USD 5,000,000.- is to be allocated as follows:

(i) EUR 31,465.- to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus, to the share premium reserve account of the Company.

Evidence of the payment in an aggregate amount of USD 5,000,000.- on the Company's bank account has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

Contributions in cash allocated to the share capital account of the Company:

Name of the shareholder	Number of shares	Amount of
-------------------------	------------------	-----------

	subscribed	contribution EUR
Sverrir Hermann Palmarsson	20,000	31,000.-
Gudjon Engilbertsson	20,300	31,000.-
KHT GmbH	19,700	30,535.-
Total	59,700	92,535.-

The above contributions in cash are to be allocated to the share capital account of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a partnership limited by shares (société en commandite par actions). The Meeting resolves that the Class A Shares shall be converted into unlimited shares of the Company and the newly issued Class B Shares, into limited shares.

The shareholding in the Company further to the above conversion is as follows:

Name of the shareholder	Number and class of shares
ICELAND GLOBAL WATER 2 S.à r.l.	20,000 unlimited shares
SEXTANT CAPITAL MANAGEMENT INC	20,300 limited shares
KHT GmbH	19,700 limited shares
Sverrir Hermann Palmarsson	20,000 limited shares
Gudjon Engilbertsson	20,000 limited shares
Total	20,000 unlimited shares 80,000 limited shares

As a consequence of the above, the Meeting further resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 1. Denomination and Form. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of ICELAND GLOBAL WATER 2 PARTNERS (the Company).

Art. 2. Term of Company - Dissolution. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall be dissolved in the event of a withdrawal, death or total permanent disability of the General Partner.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 19 hereto as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 3. Corporate Objects. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

The Company may lend funds and grant to other companies in which it holds an interest, any financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may further acquire and develop any patents or other intellectual property rights in connection with these patents.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 155,000.- (one hundred and fifty-five thousand Euro) consisting of 20,000 (twenty thousand) unlimited share(s) of a par value of EUR 1.55 (one Euro fifty-five

eurocents) each and of 80,000 (eighty thousand) limited share(s) of a par value of EUR 1.55 (one Euro fifty-five eurocents) each.

The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles, and with the consent of the General Partner, may increase the subscribed share capital.

The authorised capital of the Company is set at EUR 3,300,000.- consisting of 66,000 limited share(s).

The General Partner of the Company is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting as of January 14, 2008, and expiring on the fifth anniversary of this date, i.e. on January 14, 2013, for any authorised shares which have not yet been subscribed; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital under the authorised share capital and shall accept subscriptions for such shares.

The General Partner is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

The General Partner is further authorised to issue convertible bonds, warrants or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the General Partner.

Each time the General Partner shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5 of the Articles of the Company shall be amended so as to reflect the result of such action. The General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorisation to increase the share capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act, the General Partner of the Company is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years and to determine if any issue premium will have to be paid in the course of this capital increase.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The limited shares of the Company shall and will continue to be in the registered form. The unlimited share(s) is (are) and will continue to be in the registered form.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 6 per cent per year calculated from the date when payment was due.

Art. 6. Transfer of Shares. In all events and notwithstanding the provisions of this Article 6, no transfer of shares by a Limited Partner is possible within the first six years of existence of the Company. The unlimited(s) share may not be transferred.

If a Limited Partner is to transfer or dispose of all or part of his shares in the Company or of all or parts of the rights attached thereto, in any form whatsoever, in particular via a sale, gift, pledge, succession, divorce or otherwise (the Transfer), he must notify beforehand the General Partner by registered mail with acknowledgement of receipt (the Transfer Notice) to enable the General Partner to give or deny its consent - and notify its decision by registered mail with acknowledgement of receipt to the Limited Partner -to this Transfer within a period of five working days following the receipt of the Transfer Notice. In the case of a transfer of its shares for consideration, in any form whatsoever, the Limited Partner must provide to the General Partner, together with the Transfer Notice, the fair market proposal for the acquisition of the shares provided by the potential buyer (the Offer). The General Partner may within a period of ten working days following the receipt of the Transfer Notice notify the Limited Partner, by registered mail with acknowledgement of receipt, of its intention to acquire the shares proposed for transfer or to have them acquired by another transferee (the Notification in Response). The General Partner may thus pre-empt all the shares proposed for the transfer or have them acquired by a third party under the conditions provided for in the Offer. A partial pre-emption is not possible. In the absence of a Notification in Response by the General Partner within a period of 10 working days, the Limited Partner is free to transfer the shares for which a Notification of Transfer has been effected at the conditions provided for in the Notification of Transfer.

The provisions of this Article 6 do not apply for a transfer of all or part of the shares held by a Limited Partner to a private holding company fully and beneficially owned by this Limited Partner or to a trust of which he is the beneficiary.

Art. 7. Repurchasing of Shares. The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act. A repurchase of shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders with the consent of the General Partner.

Art. 8. Liability of Shareholders. The owners of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Monday of June at 2:00 p.m. CET. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant general meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Convening Notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board (as defined in Article 16). Convening notices for every shareholders' meeting shall contain the agenda.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered Shareholders, at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except in the case of a dissolution and liquidation of the Company following a withdrawal of the General Partner, as explained in Article 19 below of the present Articles, it may only resolve on any item whatsoever only with the agreement of the General Partner.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by ICELAND GLOBAL WATER 2 S.à r.l. acting as the General Partner who shall be the liable partner (actionnaire - gérant - commandite) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board (as defined in Article 15).

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 14. Authorised Signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner

as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

Art. 15. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Art.s, exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be elected by the general meeting of Shareholders for a maximum term of five years, which shall be renewable.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Supervisory Board shall appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board. The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board. In his/her absence, the other members of the Supervisory Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Any member of the Supervisory Board may participate in a meeting of the Supervisory Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Supervisory Board attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Supervisory Board can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Supervisory Board. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 17. Accounting Year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1 January 2008 and it shall terminate on 31 December of each year.

The accounts of the Company shall be expressed in euro.

Art. 18. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The dividends may be paid in euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 19. Dissolution and Liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner as indicated in the above Article 2.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the general meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 20. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Act.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Otto Spork, Frank Bauler and Thomas Wikström, as directors of the Company effective as of January 14, 2008 and to give them discharge regarding the due performance of their directors' duties.

Seventh resolution

The Meeting resolved to appoint as members of the Supervisory Board for a period of six years as of today:

- (b) BF CONSULTING S.à.r.l., with registered office at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- (c) FGS CONSULTING LLC, with registered office at 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas NV-89101 (USA)
- (d) CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., with registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 40,000.- EUR.

Evaluation

For registration purposes the amount of 5,000,000.- USD is valued at 3,356,831.-EUR.

There being no further business on the agenda the meeting has been adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date stated above.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze janvier.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire de ICELAND GLOBAL WATER S.A., une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.024 (la Société), constituée par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 13 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-1607 du 31 juillet 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, résidant professionnellement à Junglinster (le Président). Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, employé privé, résidant professionnellement à Junglinster (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme comme scrutateur Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, résidant professionnellement à Junglinster (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Il transparaît de la liste de présence que la totalité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée, qui se trouve dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points que se trouvent dans l'ordre du jour, reproduit ci-dessous.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Renonciation pour autant que de besoin aux formalités de convocation;
- (2) Conversion de 3.100 actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 10,- chacune en 20.000 actions de classe A de la Société (les Actions de Classe A) ayant une valeur nominale de EUR 1,55 chacune;
- (3) Redistribution des Actions de Classe A résultant de la conversion des actions de la Société tel que spécifié sous le point (2) ci-dessus;

(4) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 124.000,- de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000,- à un montant de EUR 155.000,- par l'émission de 80.000 nouvelles actions de classe B de la Société (les Actions de Classe B) ayant une valeur nominal de EUR 1,55 chacune;

(5) Modification de la forme juridique de la Société de société anonyme en société en commandite par actions, et modification subséquente et refonte complète des Statuts de façon à y refléter le changement de forme juridique de la Société;

(6) Démission des administrateurs de la Société; et

(7) Nomination des membres du Conseil de Surveillance.

III. Ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrai par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire de la Société ayant été dûment convoqué et ayant eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir 3.100 actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 10,- chacune en 20.000 Actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,55 chacune.

Troisième résolution

En conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de redistribuer toutes les Actions de Classe A à l'actionnaire tel que montré dans la liste ci-jointe.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 124.000,- de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000,- à un montant de EUR 155.000,- par l'émission de 80.000 nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominal de EUR 1,55 chacune.

Souscription - Paiement

1. Sverrir Hermann Palmarrsson, à titre personnel, résidant Sandhold 24, 355 Olafsvik, Islande, ID KT 040272-3649, Représenté par Mademoiselle Françoise Hübsch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Gudjon Engilbertsson, à titre personnel, résidant à Skildingavegi 10-12, 900 Vestmannaeyjum, Islande, ID KT 010863-2879,

Représenté par Mademoiselle Françoise Hübsch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. SEXTANT CAPITAL MANAGEMENT INC., une société constituée et existant selon le droit de la province d'Ontario, Canada, ayant pour siège social Royal Bank Plaza, South Tower, Suite 3205, 200 Bay Street, P.O. Box 181, Toronto, ON M5J 2J4, Canada

Représentée par Mademoiselle Françoise Hübsch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4. KHT GmbH, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit Suisse et ayant son siège social à Zurich et enregistrée auprès du Handelsregister des Kantons Zurich sous le numéro CH-020.4.019.008.2,

Représentée par Mademoiselle Françoise Hübsch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Contribution en espèce allouée sur le compte du capital social et sur le compte prime d'émission de la Société:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Paiement USD
SEXTANT CAPITAL MANAGEMENT INC	20.300	5.000.000,-
Total	20.300	5.000.000,-

La contribution en espèces d'un montant total de USD 5.000.000,- est allouée comme suit:

(i) EUR 31.465,- sur le compte du capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus sur le compte de réserve de la prime d'émission de la Société.

La preuve du paiement de la totalité du montant de USD 5.000.000,- sur le compte bancaire de la Société a été fournie au notaire instrumentaire qui prend expressément acte de ce paiement.

Contributions en espèce allouées sur le compte du capital social de la Société:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Montant de la contribution EUR
Sverrir Hermann Palmarrsson	20.000	31.000,-
Gudjon Engilbertsson	20.000	31.000,-

KHT GmbH	19.700	30.535,-
Total	59.700	92.535,-

Les contributions en espèces doivent être rattachées au compte du capital social de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme juridique de la Société de société anonyme en société en commandite par actions. L'Assemblée décide que les Actions de Classe A seront converties en actions de commandité de la Société et les nouvelles Actions de Classe B en actions de commanditaire.

L'actionariat de la Société, suite à la conversion reprise ci-dessus, se compose comme suit:

Nom de l'actionnaire		Nombre et classe d'actions
ICELAND GLOBAL WATER 2 S.à r.l.	20.000 actions de commandité	
SEXTANT CAPITAL MANAGEMENT INC	20.300 actions de commanditaire	
KHT GmbH	19.700 actions de commanditaire	
Sverrir Hermann Palmarsson	20.000 actions de commanditaire	
Gudjon Engilbertsson	20.000 actions de commanditaire	
Total	20.000 actions de commandité	
	80.000 actions de commanditaire	

En conséquence de ce qui précède l'Assemblée décide de modifier et refondre les Statuts dans leur intégralité de façon à ce qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de ICELAND GLOBAL WATER 2 PARTNERS (la SCA).

Art. 2. Durée de la SCA - Dissolution. La SCA est établie pour une durée illimitée

La SCA sera dissoute en cas de retrait, décès, ou incapacité totale permanente de l'Actionnaire Commandité.

La SCA peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par résolution des Actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'Article 19 des Statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 3. Objet social. La SCA a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La SCA peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations.

La SCA peut prêter des fonds et assistance aux autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt ainsi qu'accorder des prêts, des avances ou des garanties.

La SCA peut, de plus, acquérir et développer tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle en connexion avec ces brevets.

De façon générale, elle peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la SCA est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de l'Actionnaire Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la SCA, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la SCA, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 155.000,- (cent cinquante-cinq mille Euros) consistant en 20.000 (vingt mille) actions de commandité d'une valeur nominale de EUR 1,55 (un Euro cinquante-cinq) chacune et en 80.000 (quatre-vingt mille) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,55 (un Euro cinquante-cinq) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, pourra augmenter le montant du capital social souscrit.

Le capital autorisé de la SCA est fixé à EUR 3.300.000,-, consistant en 66.000 actions de commanditaire.

L'Actionnaire Commandité de la SCA est autorisé et mandaté de réaliser toute augmentation de capital, en totalité ou en partie, au cours d'une période de cinq ans commençant le 14 janvier 2008 et expirant au cinquième anniversaire de ce jour, soit au 14 janvier 2013, pour tout montant du capital autorisé non encore utilisé; l'Actionnaire Commandité peut décider d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie du capital autorisé et il peut accepter les souscriptions correspondant à ces actions.

L'Actionnaire Commandité est par les présentes autorisé et mandaté de fixer les conditions de toute souscription, ou il peut de temps à autre décider de réaliser une telle augmentation totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la SCA en capital et par attribution d'actions entièrement libérées aux Actionnaires au lieu de dividendes.

L'Actionnaire Commandité est encore autorisé à émettre des obligations convertibles, des warrants ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre des instruments d'emprunts convertibles en actions aux conditions fixées par l'Actionnaire Commandité.

Chaque fois que l'Actionnaire Commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'Article 5 des Statuts sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action. L'Actionnaire Commandité prendra ou autorisera une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915, l'Actionnaire Commandité est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires Commanditaires existants pour la même période de cinq ans et de déterminer la prime d'émission, s'il y en a une, qui devra être payée dans le contexte de cette augmentation de capital.

La SCA ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la SCA est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la SCA.

Les actions de commanditaire de la SCA sont et resteront sous la forme nominative. Les actions de commandité de la SCA sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la SCA. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Les montants non libérés, le cas échéant, sur des actions émises et souscrites peuvent être appelés à n'importe quel moment par l'Actionnaire Commandité, pourvu que ces appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Toute somme, dont le paiement est dû, porte automatiquement intérêt en faveur de la SCA au taux de 6% par an, calculé depuis le jour où le paiement est devenu dû.

Art. 6. Transfert d'actions. En tout état de cause, et nonobstant les dispositions de cet Article 6, aucun transfert d'actions par un Actionnaire Commanditaire ne sera possible pendant les six premières années d'existence de la SCA. Les actions de commandité ne peuvent être transférées.

Lorsque l'Actionnaire Commanditaire est amené à céder ou disposer de tout ou partie de ses actions dans la SCA ou de tout ou partie des droits qui y sont attachés, sous quelque forme que ce soit, notamment par le biais d'une vente, donation, mise en gage, nantissement, succession, divorce ou autrement (le Transfert), il devra en informer préalablement l'Actionnaire Commandité par lettre recommandée avec accusé de réception (la Notification de transfert), afin de permettre à l'Actionnaire Commandité d'accepter ou de refuser, en notifiant sa réponse par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Actionnaire Commanditaire, endéans un délai de cinq jours ouvrable suite à la Notification de transfert. En cas de vente des actions, l'Actionnaire Commanditaire devra fournir à l'Actionnaire Commandité, ensemble avec cette Notification de transfert, la proposition d'acquisition de bonne foi établie par le tiers candidat acquéreur (l'Offre). L'Actionnaire Commandité dispose d'un délai de dix jours ouvrables suite à la Notification de Transfert pour faire savoir à l'Actionnaire Commanditaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, de son intention d'acquérir ou de faire préempter les actions proposées au transfert par l'actionnaire commanditaire (la Notification en réponse). L'Actionnaire Commandité pourra, à ce moment, préempter les actions proposées à la vente par l'Actionnaire Commanditaire ou les faire acquérir par un tiers aux conditions proposées dans l'Offre. Une préemption partielle n'est pas possible. En l'absence de Notification en réponse par l'Actionnaire Commandité dans le délai de dix jours ouvrables ci-dessus, l'Actionnaire Commanditaire peut transférer les actions ayant fait l'objet de la Notification de transfert dans les conditions prévues dans cette Notification de transfert.

Les dispositions du présent Article 6 ne s'appliquent pas en cas de transfert par un Actionnaire Commanditaire de tout ou partie de ses actions à une société holding patrimoniale qu'il détient entièrement ou à titre bénéficiaire ou à un trust dont il est le bénéficiaire.

Art. 7. Rachat d'actions. La SCA est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la SCA.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Actionnaires. L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la SCA ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

Tout Actionnaire de la SCA peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

Art. 10. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la SCA ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf si prévu autrement par la Loi de 1915 ou par les Statuts, des résolutions proposées à une assemblée générale des Actionnaires seront approuvées par la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la SCA 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale.]

L'Actionnaire Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

Art. 11. Avis de convocation. Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 16). La convocation indique l'ordre du jour.

La convocation est adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation peut se faire par lettre recommandée seulement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la SCA régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la SCA. Sauf dans le cas décrit dans l'Article 19 des Statuts, en cas de dissolution et liquidation de la SCA suite au retrait de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Administration. La SCA sera administrée par l'Actionnaire Commandité, ICELAND GLOBAL WATER 2 S.à r.l., qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant -commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la SCA de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la SCA.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCA qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous).

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la SCA au nom et pour le compte de la SCA et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la SCA, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la SCA.

Art. 14. Signatures autorisées. La SCA sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Action-

naire Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

Art. 15. Conseil de surveillance. Les affaires de la SCA et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur les questions déterminées par l'Actionnaire Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la Loi de 1915 ou des Statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de cinq ans qui sera renouvelable.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Actionnaire Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés par procuration à la réunion en question.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, télex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil de Surveillance est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par ces moyens de communication est censée être tenue à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire, une décision du Conseil de Surveillance peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil de Surveillance (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbal du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signée par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 17. Exercice social - Comptes sociaux. L'exercice social de la SCA commencera le 1^{er} janvier 2008 et se terminera le 31 décembre de chaque année

Les comptes sociaux de la SCA seront exprimés en Euros.

Art. 18. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la SCA cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi de 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la SCA fixé à l'Article 5 des Statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Actionnaire Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la SCA. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise fixée par l'Actionnaire Commandité. Ils peuvent être payés au lieu et place déterminés par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 19. Dissolution et liquidation. La SCA peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Actionnaire Commandité ou avec l'expiration de son terme tel qu'indiqué à l'Article 2 ci-dessus.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Modifications statutaires. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier la Loi de 1915.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Otto Spork, Frank Bauler et Thomas Wikström, comme administrateurs de la Société avec effet au 14 janvier 2008 et leur donne décharge pour l'accomplissement de leurs devoirs durant leurs mandats.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme membre du Conseil de Surveillance pour une période de six ans à compter de ce jour:

- (a) BF CONSULTING S.à.r.L, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- (b) FGS CONSULTING LLC, ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV-89101 (Etats-Unis)
- (c) CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.L, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 40.000,- EUR.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de 5.000.000,- USD est évalué à 3.356.831,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Dostert, M. Prosper, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2008. Relation GRE/2008/444. — Reçu 17.246,83 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032765/231/672.

(080034671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Magnat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.376.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2008032575/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06487. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Maurits Holding II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.721.

In the year two thousand and seven, on the sixth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of MAURITS HOLDING II S.A., R.C. Luxembourg B 44 721, originally incorporated in Curaçao, The Netherlands Antilles on December 13, 1982, and transferred to Luxembourg pursuant to a notarial deed of July 28, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 487 of October 18, 1993.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed under private seal dated June 28, 2002, of which an extract has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1425 of October 2, 2002.

Mr Jacob Mudde, an employee of EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., having its professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being the Chairman, begins the meeting at ten a.m.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, having its professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects Mr Dmitry Stepanov, an employee of EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., having its professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as scrutineer.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the two thousand preferred A shares (2,000) shares, four million six hundred thirty-five ordinary shares B (4,635,074) and the one million three hundred and sixty-four thousand seven hundred and sixty-two non cumulative C shares (1,364,762) with a par value of four euro fifty-five cent (4.55) each, representing the total capital of twenty-seven million three hundred and eight thousand three hundred and fifty-three euro eighty cent (27,308,353.80) Euro, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the mandatories of the shareholders all represented at the meeting and members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital by an amount of EUR 21,089,586.70 so as to bring it from EUR 27,308,353.80 to EUR 6,218,767.10 by cancellation of 4,635,074 Common shares B and subsequent reimbursement to the majority shareholder in an aggregate amount of EUR 21,089,586.70.

2. Subsequent amendment of article 4 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to reduce the share capital by an amount of EUR 21,089,586.70 so as to bring it from EUR 27,308,353.80 to EUR 6,218,767.10 by cancellation of 4,635,074 Common shares B.

The minority shareholder having expressly waived its right to reimbursement, the amount of EUR 21,089,586.70 has been reimbursed to the majority shareholder.

This repayment to shareholders is governed by the article 69(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution article 4 of the Articles of Incorporation is amended to give it the following wording:

« **Art. 4.** The share capital is set at six million two hundred and eighteen thousand seven hundred and sixty-seven euro ten cent (EUR 6,218,767.10) represented by two thousand preferred A shares (2,000), and one million three hundred and sixty-four thousand seven hundred and sixty-two non cumulative C shares (1,364,762) with a par value of four euro fifty-five cent (4.55) each.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten fifteen a.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée MAURITS HOLDING II S.A., R.C. Luxembourg B 44.721, ayant son siège social à Luxembourg, initialement constituée à Curaçao, Antilles Néerlandaises, le 13 décembre 1982 et dont le siège social a été transféré vers le Luxembourg suivant un acte notarié du 28 juillet 1993, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 septembre 1997 sous le numéro 479.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé le 28 juin 2002, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 2 octobre 2002 sous le numéro 1425.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Jacob Mudde, employé de EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Dimitry Stepanov, employé de EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les deux mille actions préférentielles A (2.000), les quatre millions six cent trente-cinq mille soixante-quatorze actions ordinaires B (4.635.074) et les un million trois cent soixante-quatre mille sept cent soixante-deux actions non cumulatives C (1.364.762) avec une valeur nominale de quatre euros cinquante-cinq cents (4,55) chacune représentant le capital total de vingt-sept millions trois cent huit mille trois cent cinquante-trois euros quatre-vingts cents (27.308.353,80), sont dûment représentées à cette assemblée qui, par conséquent, est régulièrement constituée et peut prendre des décisions sur les sujets inscrits à son ordre du jour qui a été reproduit ci-après, sans avis préalable, étant toutes les actionnaires représentées à l'assemblée qui ont convenu de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La feuille de présence, qui a été signée par les mandataires des actionnaires, toutes représentées, et les membres du bureau, reste annexée au présent acte tout comme les procurations, et elles seront enregistrées simultanément avec les mandats d'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 21.089.586,70 pour le ramener de EUR 27.308.353,80 à EUR 6.218.767,10 par annulation de 4.635.074 Actions ordinaires B et remboursement subséquent à l'actionnaire majoritaire d'un montant total de EUR 21.089.586,70.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 21.089.586,70 pour le ramener de EUR 27.308.353,80 à EUR 6.218.767,10 par annulation de 4.635.074 Actions ordinaires B.

L'actionnaire minoritaire ayant expressément renoncé à son droit au remboursement le montant de EUR 21.089.586,70 a été remboursé à l'actionnaire majoritaire.

Ce remboursement est régi par l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifié.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution l'article 4 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à six millions deux cent dix-huit mille sept cent soixante-sept euros dix cents (EUR 6.218.767,10) représenté par deux mille actions préférentielles A shares (2.000), et un million trois cent soixante-quatre mille sept cent soixante-deux actions non cumulatives C (1.364.762) avec une valeur nominale de quatre euros cinquante-cinq cents (4,55) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Mudde, R. Thill, D. Stepanov, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. LAC/2007/40693. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032762/5770/123.

(080034355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Zaffiro S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Zaffiro S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 41.290.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ZAFFIRO S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 41.290), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 28 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 592 du 14 décembre 1992 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 15 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 13 mai 2003.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Sarah Bravetti, employée privée, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de la première phrase de l'article premier des statuts de la société comme suit: «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ZAFFIRO S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL.»

2) Modification de la dernière phrase de l'article premier des statuts de la société comme suit: «La durée de la société est indéterminée.»

3) Suppression du texte actuel de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

4) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 3 des statuts: «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

5) Suppression du texte actuel de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

6) Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

«Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ZAFFIRO S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter une durée illimitée pour la Société.

En conséquence, le dernier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La durée de la société est indéterminée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une

participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts qui sera conçu comme suit:

«La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la société comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la société comme suit:

«Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bravetti, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/56. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008032786/239/153.

(080034653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

SannMatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 116.019.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2008032574/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06484. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

House Hold and Body Care Products Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.077.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008032572/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08261. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Euro-Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 25.481.

Im Jahre zweitausendacht, den vierten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Robert Schuman, mit Amtswohnsitz in Differdingen.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO-POWER S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1466 Luxemburg, 6, rue Jean Engling, gegründet gemäss Urkunde vom 6. Februar 1987, aufgenommen durch Notar Aloyse Biel, mit damaligem Amtswohnsitz in Differdingen, veröffentlicht im Amtsblatt C Nummer 116 vom 21. April 1987, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal, gemäss Urkunde vom 23. September 2003, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, veröffentlicht im Amtsblatt C Nummer 1093 vom 21. Oktober 2003,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Hans Ulrich Horrig, Kaufmann, geboren in Viersen, Bundesrepublik Deutschland am 17. November 1953, wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 6, rue Jean Engling.

2.- Herr Hans Ulrich Horrig, vorgenannt, handelnd in persönlichem Namen.

3.- Herr Ralph Horrig, Kaufmann, geboren zu Köln, Bundesrepublik Deutschland, am 2. August 1977, wohnhaft zu D-41189 Mönchengladbach, Am Pflugacker 12, handelnd in persönlichem Namen, hier vertreten gemäss privatschriftlicher Vollmacht vom 1. Februar 2008, welche Vollmacht nach gehöriger ne varietur Unterschrift gegenwertiger Urkunde beibehalten bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

4.- Herr Wolfgang Horrig, Kaufmann, geboren in Burgbrohl, am 17. März 1967, wohnhaft in D-41061 Mönchengladbach, Burggrafenstrasse 27, Die Komparenten bitten den instrumentierenden Notar ihre Erklärungen wie folgt zu beurkunden:

Das Gesellschaftskapital der EURO-POWER S.à r.l. ist festgesetzt auf auf zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-) aufgeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je vierundzwanzig Komma achtzig Euro (€ 24,80,-).

Das Gesellschaftskapital ist wie folgt gezeichnet:

Herr Hans Ulrich Horrig, vorgeannt:	450 Anteile
Herr Ralph Horrig, vorgeannt:	50 Anteile
Total: Fünfhundert	500 Anteile

Herr Hans Ulrich Horrig, vorgeannt, erklärt hiermit fünfundsiebzig (75) Anteile der Gesellschaft EURO-POWER S.à r.l. an Herrn Wolfgang Horrig, vorgeannt, welcher dies annimmt und welcher erklärt Realbenefiziar von dieser Transaktion zu sein, abzutreten.

Vorbenannte Abtretung geschah zum Preise von tausendachthundertsechzig Euro (€ 1.860,-), welche Summe der Verkäufer erklärt vor Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde und dies in Abwesenheit des Notars erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Entlast.

Nach vorgeannter Anteilabtretung bekommt Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut:

« **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-) aufgeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je vierundzwanzig Komma achtzig Euro (€ 24.80,-).

Das Gesellschaftskapital ist wie folgt gezeichnet:

Herr Hans Ulrich Horrig, vorgeannt:	375 Anteile
Herr Ralph Horrig, vorgeannt:	50 Anteile
Herr Wolfgang Horrig, vorgeannt:	75 Anteile
Total: Fünfhundert	500 Anteile

Kosten

Die Kosten in Zusammenhang mit gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Differdingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand oder Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. U. Horrig, R. Horrig, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2008, Relation: EAC / 2008 / 1838. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft erteilt um in Verwaltungssachen zu dienen.

Differdingen, den 18. Februar 2008.

R. Schuman.

Référence de publication: 2008032810/237/55.

(080034174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

In the year two thousand and eight, the eleventh day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EuroPRISA MANAGEMENT COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.847, acting in its capacity as management company and for the account of EuroPRISA, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the Sole Shareholder),

hereby represented by Adrian Shum, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party holds the entire share capital of EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY F S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.413 (the Company). The Company was incorporated on 9 January 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 721 of 8 April 2006.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder is the owner of all the 100 shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder was worded as follows:

(1) Waiver of convening notices.

(2) Amendment of article 2 of the articles of association of the Company relating to the corporate purpose of the Company so that it shall read as follows in its revised version:

«The Company's purpose is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises and to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(b) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, fellow company or any other company (either associated in any way with the Company or not) any assistance, loans, advances or guarantees (including for the avoidance of doubt by way of pledge, transfer, encumbrance or creation of any other security over some or all its assets); and

(c) to borrow and raise money in any manner (however without public offer), to proceed to the issue of bonds, debentures and, subject to applicable law, instruments convertible into or opening right to shares in the Company (such as warrants) and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose as well as all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

(3) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company relating to the corporate purpose of the Company so that it shall henceforth read as follows in its revised version:

« **Art. 2.** The Company's purpose is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises and to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(b) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, fellow company or any other company (either associated in any way with the Company or not) any assistance, loans, advances or guarantees (including for the avoidance of doubt by way of pledge, transfer, encumbrance or creation of any other security over some or all its assets); and

(c) to borrow and raise money in any manner (however without public offer), to proceed to the issue of bonds, debentures and, subject to applicable law, instruments convertible into or opening right to shares in the Company (such as warrants) and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose as well as all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred and fifty (1,350.-) Euro.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze février,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EuroPRISA MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.847, agissant en sa qualité de société de gestion et pour le compte d'EuroPRISA, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organisé d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Adrian Shum, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante détient l'intégralité du capital social de EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY F S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.413 (la Société). La Société a été constituée le 9 janvier 2006 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 721 du 8 avril 2006.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les 100 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique était libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société, dont la version modifiée sera la suivante:

«L'objet de la Société est:

(a) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant;

(b) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale, société apparentée ou toute autre société (qu'elle soit liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou non) tous concours, prêts, avances ou garanties (en ce compris par voie de mise en gage, transfert, nantissement ou création de toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs); et

(c) d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit (sans toutefois faire appel au public), d'émettre des obligations et, dans le respect des conditions de la loi applicable, des instruments convertibles en droits ou parts sociales dans la Société (tel que des warrants) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée,

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ainsi que toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités susmentionnées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

(3) Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société, dont la version modifiée sera désormais la suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est:

(a) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant;

(b) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale, société apparentée ou toute autre société (qu'elle soit liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou non) tous concours, prêts, avances ou garanties (en ce compris par voie de mise en gage, transfert, nantissement ou création de toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs); et

(c) d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit (sans toutefois faire appel au public), d'émettre des obligations et, dans le respect des conditions de la loi applicable, des instruments convertibles en droits ou parts sociales dans la Société (tel que des warrants) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée,

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ainsi que toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités susmentionnées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille trois cent cinquante (1.350,-) euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré que la partie comparante l'avait requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Shum, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008. LAC/2008/6853. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032813/5770/173.

(080034269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Berlin & Co Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.810.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of February.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

KINGSBRIDGE CAPITAL HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands and registered with the Jersey Financial Services Commission under the number 98402,

here represented by M^e Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 10 December 2007.

A copy of said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- That on 19 December 2007 the appearing party formed a private limited liability company by deed of incorporation of the aforementioned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134 810 (the «Deed of Incorporation»).

- That a clerical error appears in the Deed of Incorporation.

- That indeed, the name of the formed private limited liability company is BERLIN & CO INVESTMENT S.à.r.l.

- That accordingly the Deed of Incorporation must be read as follows:

in item I. of the French version of the Deed of Incorporation, the reference to BERLIN & CO CAPITAL S.à.r.l. must be read BERLIN & CO INVESTMENT S.à.r.l.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

KINGSBRIDGE CAPITAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 98.402,

ci-dessus est représentée par M^e Jean-Michel Schmit, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 10 décembre 2007.

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que le 19 décembre 2007, la comparante a formé une société à responsabilité limitée par un acte de constitution du notaire mentionné ci-dessus, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.810 (l'«Acte de Constitution»).

- Qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte de Constitution.

- Qu'en effet, le nom de la société à responsabilité limitée formé est BERLIN & CO INVESTMENT S.à.r.l.

- Que par conséquent il s'agit de lire l'Acte de Constitution comme suit:

dans le point I^{er} de la version française de l'Acte de Constitution, la référence à BERLIN & CO CAPITAL S.à.r.l. doit être lue BERLIN & CO INVESTMENT S.à.r.l.,

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même mandataire, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 février 2008. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008032788/239/64.

(080034489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.414.

—
In the year two thousand and eight, the eleventh day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EuroPRISA MANAGEMENT COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.847, acting in its capacity as management company and for the account of EuroPRISA, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the Sole Shareholder),

hereby represented by Adrian Shum, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party holds the entire share capital of EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY P.S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.414 (the Company). The Company was incorporated on 9 January 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 722 of 8 April 2006. The articles of association of the Company have been amended on 14 March 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1109 of 9 June 2007.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder is the owner of all the 101 shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder was worded as follows:

(1) Waiver of convening notices.

(2) Amendment of article 2 of the articles of association of the Company relating to the corporate purpose of the Company so that it shall read as follows in its revised version:

«The Company's purpose is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises and to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(b) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, fellow company or any other company (either associated in any way with the Company or not) any assistance, loans, advances or guarantees (including for the avoidance of doubt by way of pledge, transfer, encumbrance or creation of any other security over some or all its assets); and

(c) to borrow and raise money in any manner (however without public offer), to proceed to the issue of bonds, debentures and, subject to applicable law, instruments convertible into or opening right to shares in the Company (such as warrants) and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose as well as all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

(3) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company relating to the corporate purpose of the Company so that it shall henceforth read as follows in its revised version:

« **Art. 2.** The Company's purpose is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises and to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(b) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, fellow company or any other company (either associated in any way with the Company or not) any assistance, loans, advances or guarantees (including for the avoidance of doubt by way of pledge, transfer, encumbrance or creation of any other security over some or all its assets); and

(c) to borrow and raise money in any manner (however without public offer), to proceed to the issue of bonds, debentures and, subject to applicable law, instruments convertible into or opening right to shares in the Company (such as warrants) and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose as well as all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred and fifty (1,350.-) Euro.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze février,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EuroPRISA MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.847, agissant en sa qualité de société de gestion et pour le compte d'EuroPRISA, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organisé d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Adrian Shum, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante détient l'intégralité du capital social de EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY P S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.414 (la Société). La Société a été constituée le 9 janvier 2006 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 722 du 8 avril 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés le 14 mars 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1109 du 9 juin 2007.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les 101 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique était libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société, dont la version modifiée sera la suivante:

«L'objet de la Société est:

(a) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant;

(b) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale, société apparentée ou toute autre société (qu'elle soit liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou non) tous concours, prêts, avances ou garanties (en ce compris par voie de mise en gage, transfert, nantissement ou création de toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs); et

(c) d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit (sans toutefois faire appel au public), d'émettre des obligations et, dans le respect des conditions de la loi applicable, des instruments convertibles en droits ou parts sociales dans la Société (tel que des warrants) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée,

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ainsi que toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités susmentionnées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

(3) Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société, dont la version modifiée sera désormais la suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est:

(a) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant;

(b) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale, société apparentée ou toute autre société (qu'elle soit liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou non) tous concours, prêts, avances ou garanties (en ce compris par voie de mise en gage, transfert, nantissement ou création de toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs); et

(c) d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit (sans toutefois faire appel au public), d'émettre des obligations et, dans le respect des conditions de la loi applicable, des instruments convertibles en droits ou parts sociales dans la Société (tel que des warrants) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée,

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ainsi que toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités susmentionnées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille trois cent cinquante (1.350,-) euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré que la partie comparante l'avait requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Shum, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, LAC/2008/6852. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032812/5770/178.

(080034260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

H.-P. Schut

Manager

Référence de publication: 2008032570/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07174. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Sauter Regulation, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5751 Frisange, 40B, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 90.406.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008032569/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09061. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Sauter Regulation, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5751 Frisange, 40B, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 90.406.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008032568/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09059. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Kinola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KINOLA S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008032565/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08381. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Gurmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.996.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

GURMIT S.A.
A. De Bernardi / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008032562/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06604. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Propin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 32.522.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008031300/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06497. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Camargue Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 37.059.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008031304/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06475. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.
